

**Contrat d'engagement Volaille– AMAP des Tilleuls**

Période : avril 2019 à octobre 2019

Réfèrent : Marcel FAVARD - ☎ 04 77 74 18 64 ou 06 12 64 50 99 - [favard.marcel@free.fr](mailto:favard.marcel@free.fr)**NOM Prénom :****Tel : Courriel :****Article 1 : Engagements de l'adhérent à l'AMAP**

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de volaille dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP des Tilleuls, auprès de **GAEC ferme du bécot**, le Bécot 42330 CHAMBOEUF **Christelle et Stéphane DAMIEN** (07/50/94/18/45) ".

[krisdamien@wanadoo.fr](mailto:krisdamien@wanadoo.fr)

Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants et sous réserve que le consommateur soit à jour de sa cotisation à l'association (**8 €/an à l'ordre de "AMAP"**).

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et la charte de l'AMAP des Tilleuls et à **tenir une permanence de distribution au moins deux fois par saison** (inscriptions sur le planning lors de la signature des contrats).

En cas d'absence à une distribution, l'adhérent s'engage à prévenir les producteurs au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, si aucun acheteur ne se manifeste sur place, le panier sera redistribué aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible de l'adhérent.

En cas de désistement définitif ou temporaire (non consécutif à un cas de force majeure), charge à l'adhérent en question de trouver un remplaçant.

**Article 2 : Engagements du producteur**

Il s'engage à produire dans le cadre de la charte des AMAP et notamment, à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. Il s'engage ainsi à fournir des produits issus d'une agriculture paysanne et d'informer les consommateurs, le cas échéant, des raisons pour lesquelles ce principe n'est pas respecté. Il s'engage à approvisionner les consommateurs en produits de sa ferme dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat. Cependant, **certaines dates de livraison pourront être annulées** au cas où le nombre total de paniers commandés au producteur ne soit pas suffisant pour garantir la rentabilité de la distribution. Une information aux consommateurs concernés sera alors diffusée dans le mois qui suit la signature des contrats.

Il s'engage à fixer les prix de ses produits en toute transparence. De plus, le prix des paniers pourra être réévalué au terme de chaque saison, en fonction de l'augmentation des charges du producteur.

Il s'engage à être présent régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de production et à communiquer le plus possible.

En cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, ils s'engagent à discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les consommateurs. Il devra notamment être envisagé la possibilité de fournir des paniers plus conséquents ou plus variés à des périodes plus propices.

**Article 3 : Engagements de l'AMAP**

L'AMAP s'engage à :- respecter la charte des AMAP et adhérer au réseau des AMAP de Rhône-Alpes.

- gérer la disponibilité du local.- mettre en place des permanences de distribution pour les adhérents (cf. article 1). **Article**

**4 : Distributions** Lieu de distribution : MJC des Tilleuls - 8 rue du Pavillon Chinois – 42 000 SAINT ETIENNE. Horaires et fréquences de distribution : **un jeudi sur deux de 19h à 20h.**

Indiquer le nombre de paniers commandés à chaque distribution dans les cases correspondantes. Le montant à payer se calcule automatiquement.

- panier n° 1 15€ Poulet entier
- panier n° 2 15€ Poulet entier découpé
- panier n° 3 7€ 2 cuisses
- panier n° 4 6,65€ 2 filets + 2 ailerons
- panier n° 5 15€ Pintade
- panier n° 6: 4,70€ Terrine de volaille 180g
- panier n° 7 4,90€ Terrine de volaille forestiere 180g
- panier n° 8 5,20€ Terrine de volaille à la châtaigne 180g
- Panier n° 9 5,40€ Rillettes de volaille 180g
- panier n°10 4,70 € Gésiers confits 180g
- panier n°11 3,90€ mousse de foie de volaille
- panier n°12 19,00€ Chapon cuisiné aux cèpes 750 ml
- panier n°13 14,40€ Poulet façon basquaise 750ml
- Panier n°14 14,40€ Poulet façon tajine abricot 750ml

	prix en €	09/05/19	23/05/19	06/06/19	20/06/19	04/07/19	18/07/19	01/08/19	15/08/19	29/08/19	12/09/19	26/09/19	10/10/19	24/10/19	nb de paniers	Total /panier	
N°1	15														0	- €	
N°2	15														0	- €	
N°3	7														0	- €	
N°4	6,65														0	- €	
N°5	15														0	- €	
N°6	4,7														0	- €	
N°7	4,9														0	- €	
N°8	5,2														0	- €	
N°9	5,4														0	- €	
N°10	4,7														0	- €	
N°11	3,9														0	- €	
N°12	19														0	- €	
N°13	14,4														0	- €	
N°14	14,4														0	- €	
<b>Total de la commande</b>																- €	
<b>2</b>		- €	<b>3</b>		- €	<b>4</b>		- €									

Pas de distribution  
ferié

Commande réglée en  4 fois  3 fois  2 fois  1 fois

N° des chèques (à l'ordre de GAEC, ferme du Bécot) : \_\_\_\_\_

Fait en 3 exemplaires à Saint Etienne le 12/ 04 / 2018

Signatures : L'adhérent

Le producteur

Pour l'AMAP